

Seance prelevance
du
15 fevrie 2021

et
Seance septentrionale
du 22 fevrie



MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 février 2021 à 19h30 à l'hôtel de ville de Cloridorme .

Sont présents : MM. Marcel Mainville
Normand Poirier
Benoit Huet
MMES : Nancy Cloutier
Josée Boulay

Absence : Nathalie Francoeur

Étaient également présents madame Diane Gregory, dg et monsieur Gaétan Baron, Directeur des travaux publics.

2- Ouverture de la séance

Son honneur la mairesse madame Michèle Fournier constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution # 23-02-2021

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour tel que présenté soit adopté.

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption des procès-verbaux du mois de janvier
- 5- Correspondance du mois (
- 6-- rapport du conseil, et suivi des procès- verbaux : (voir liste)
- 7- Présentation des comptes payés-
- 8- Présentation des comptes à payer-
- 9- Résolutions et règlements:
 - 9.1 : Résolution pour Semo : Yvan Coté et Jacinthe Langlais
 - 9.2 : Taxes en retard transfert à la MRC
 - 9.3 : Demande Emploi été Canada pour projet étudiant- Boutique
 - 9.4. Projet étudiant Bibliothèque avec projet de Grande-Vallée
 - 9.5 : Appel d'offres pour vidange de Fosses
 - 9.6, 9.7, 9.8 : Reporté
 - 9.9 Déclaration des intérêt pécuniaires des élus
 - 9.10. Contrat PG solutions pour 2021 (7 199.74\$)
 - 9.11 : Annulation
 - 9.12 Charte pompier 2018 à 2020 :171.75\$
 - 9.13 Samuel Gagné pompier 1 ; approbation allocation 1,000.00\$
 - 9.14 Quote part 2021 OMH : 2306.00\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution # 24-02-21

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 janvier 2021, tenue à huis clos

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 janvier 2021 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.



SUR LA PROPOSITION DE BENOIT HUET, CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 janvier 2021 est approuvé tel que présenté.

N° de résolution
ou annotation

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5. CORRESPONDANCE DU MOIS

Toute la correspondance a été remise au conseil municipal avant la réunion pour consultation

La correspondance fait partie intégrale de ce procès-verbal.

6- RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS.

Madame la mairesse demande aux membres du conseil de donner un bref compte rendu de leur dossier respectif

Résolution # 25-02-21

7- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1^{er} janvier au 31 janvier 2021

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance du journal des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2021;

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER, CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE les déboursés du mois de janvier 2021 sont composés d'un montant de 17140.34\$ pour les salaires nets; un montant de 17,751.96\$ pour les dépenses incompressibles et un montant de 19556.52\$ de comptes fournisseurs payés;

La mairesse et les conseillers reconnaissent avoir pris connaissance de tous les comptes, qu'ils ont également reçu réponse à leur questionnement, et qu'ils ont été approuvées par le conseiller ou conseillère responsable (s'il y a lieu) que ces comptes payés soient adoptés.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Résolution # 26-02-21

ACCEPTATION DE LA LISTE SUGGÉRÉE DE PAIEMENTS de 20 115.92\$

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiement en date du 31 janvier 2021;

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE, CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 20115.92\$ et que la secrétaire-trésorière procède à l'émission des chèques.

Une copie de la liste fait partie intégrante du présent procès-verbal.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- RÉSOLUTIONS ET RÈGLEMENTS

9.1 Résolution # 27-02-21

N° de résolution
ou annotation

Reconduction Programme SEMO

SUR LA PROPOSITION DE BENOIT HUET, CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme demande encore cette année la reconduction du programme Semo pour Monsieur Yvan Coté et Madame Jacynthe Langlais pour un contrat d'une durée maximale de 20 semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Résolution #28-02-21

Vente pour taxes/MRC de la Côte-de-Gaspé

CONSIDÉRANT QU'une liste des taxes en retard a été soumise au conseil municipal

CONSIDERANT Qu'UN seul matricule montre des arrérages de 2019, qu'une lettre lui a été acheminée et que le compte présente toujours en retard.

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL MAINVILLE, CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE la directrice générale soit autorisée à transmettre le dossier non réglé à la MRC pour vente pour taxes sans autre avis au citoyen concerné. Le numéro de matricule est : 7949-06-1395

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Résolution #29-02-21

Demande emploi Étudiant

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY, CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal demande un projet étudiant pour travailler avec les préposées des boutiques à l'été 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Résolution # 30-02-21

Projet Étudiant Bibliothèque

PROPOSÉ PAR NANCY CLOUTIER, CONSEILLERE, IL EST RÉSOLU :

Que le conseil municipal accepte le jumelage de ce projet avec la bibliothèque



de Grande-Vallée et Cloridorme

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Résolution # 31-02-21

N° de résolution
ou annotation

Appel d'offre Vidange de Fosses

CONSIDERANT que notre contrat avec Sani Manic était de trois ans et s'est terminé en 2020.

Le conseil municipal autorise la directrice générale à envoyer des demandes de soumissions au moins à deux entrepreneurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6, 9.7, 9.8 Reporté

9.9 Résolution # 32-02-21

Déclaration Intérêts Pécuniaires des élus

SUR LA PROPOSITION DE BENOIT HUET, CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE la directrice générale fasse parvenir les formulaires au MAMAH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10 Résolution # 33-02-21

Résolution Contrat PG

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER, CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité renouvelle son contrat avec PG solutions au montant de 7 199.74\$

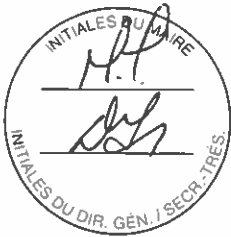
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.11 Annuler

9.12 Résolution 34-02-21

Charte pompier 2018, 2019 et 2020

SUR LA PROPOSITION DE NORMAND POIRIER, CONSEILLER il est résolu que la municipalité paie les droits de charte des pompiers volontaires de Cloridorme pour les années 2018-2019 et 2020 au montant total de 171.75 \$



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.13 Résolution # 35-02-21

N° de résolution

Allocation d'un Pompier 1

SUR LA PROPOSITION DE NORMAND POIRIER CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

Que le conseil municipal félicite monsieur Samuel Gagné d'avoir réussi sa classe de pompier 1 et à la suite de l'entente Pompiers et Municipalité, un chèque de 1 000.00\$ lui sera remis pour l'obtention de la phase 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10 Résolution # 36-02-21

Quote part OMH 2021

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE, CONSEILLER, IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal fasse parvenir le montant de 2 306.00\$ à l'office municipal d'habitation pour la quote part de 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Note de la directrice Générale

11. Rapport du directeur des travaux publics

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Question par rapport à la Maison des Aînés.

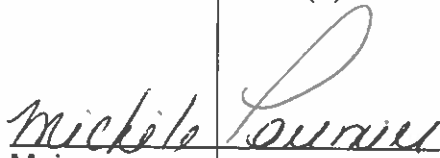
Clôture de la séance

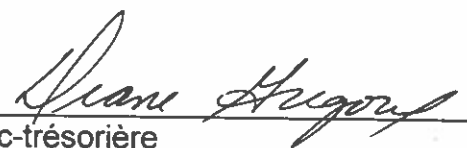
SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY, CONSEILLÈRE, IL EST
RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 19H55

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

«Je, Michèle Fournier, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal».


Mairesse


Sec-trésorière



MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 22 février 2021 à 19h00 à l'hôtel de ville de Cloridorme.

Sont présents : MM. Marcel Mainville
Normand Poirier
MMES : Nancy Cloutier
Josée Boulay

Absence : Nathalie Francoeur et Benoit Huet

Étaient également présents madame Diane Gregory, dg et monsieur Gaétan Baron, Directeur des travaux publics.

2- Ouverture de la séance

Son honneur la mairesse madame Michèle Fournier constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution # 37-02-2021

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLIÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour tel que présenté soit adopté.

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 9- Résolutions et règlements:
 - 9.1 : Approbation rapport aide à la voirie locale montant 5500.00\$
 - 9.2 : Résolution Programme aide à la voirie locale
 - 9.3 : offre emploi opérateur classe 3
 - 9.4. MTQ projet travaux pendant l'été

ADOPTÉE À L'UNANIMITE

9- RÉSOLUTIONS ET RÈGLEMENTS

9.1 Résolution # 38-02-21

Approbation rapport aide à la voirie 5500.00\$

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE, CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme ACCEPTE LE RAPPORT TEL QUE PRÉSENTÉ PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9.2 Résolution #39 -02-21

RÉSOLUTION PROGRAMME AIDE À LA VOIRIE

N° de résolution ou annexe : 00029900-103010(11)-2020-06-09-56

- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- Résolution numéro : _39-02-2021

ATTENDU QUE la municipalité de Cloridorme a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Marcel Minville conseiller, appuyée par Nancy Cloutier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Cloridorme approuve les dépenses d'un montant de **6780.78\$** relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

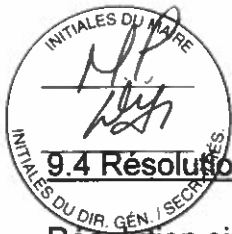
9.3 Résolution #40-02-21

Offre d'emploi opérateur classe 3

SUR LA PROPOSITION DE Normand Poirier, CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal affiche un poste temps plein pour le poste opérateur avec une classe 3. Le poste sera affiché jusqu'au 4 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9.4 Résolution # 41-02-21

Résolution signature des permis pour projets de travaux durant l'année 2021
MTQ

N° de résolution
ou annulation

Attendu que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

Attendu que il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports, pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

Attendu que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

Attendu que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports;

Attendu que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Attendu que la Municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis.

Il est proposé par Marcel Mirville, conseiller

que la Municipalité demande au ministère des Transports

de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2021, et

qu'elle autorise monsieur Gaétan Baron, directeur des travaux publics

à signer les permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Clôture de la séance

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 19H30

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

«Je, Michèle Fournier, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal».

Michèle Fournier
Mairesse

Josée Boulay
Sec-trésorière